

REGLEMENT DE L'EPREUVE – HENDAYE EN ROSE

DATE: dimanche 20 octobre 2019 à 10 h.

TYPES D'EPREUVES: Courses pédestres de 5 et 10 km. Marche de 5 km

INSCRIPTIONS : sur le site www.pb-organisation.com ou le jour de la course à partir de 8 h 30, s'il reste des places disponibles. Droit d'inscription : 14 euros (pour le 10 km) ; et 8 euros (pour le 5 km, marche et course). Les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le cancer.

ACCUEIL : Fronton Gaztelu-Zahar.

DEPART : 10 h.

ITINERAIRE : Le parcours : les coureurs partiront du fronton Gaztelu-Zahar, descendront par le trottoir vers les escaliers du trinquet, passeront sous le pont de Belcénia, entreront dans le stade B. Lizarazu, longeront la baie de Txingudi, traverseront la rue des Orangers via quai du port de Plaisance, à la digue, ils devront rejoindre par la plage – sur le sable – les 2 jumeaux et feront demi-tour. Le parcours retour sera identique à l'aller jusqu'à Belcénia où ils devront remonter par les escaliers du trinquet, passer sur le trottoir gauche et rejoindre la rue du Vieux Fort pour arriver sur le fronton.

Pour le 5 km, le demi-tour se fera au début du chemin de la baie de Txingudi – Rue des Orangers.

DOUCHES : Fronton D.Ugarte quartier Belcénia.

SERVICE MEDICAL : Conformément à la loi du 23 mai 1999, chaque participant devra présenter une licence sportive (FFA) ou une licence FSCF, FSGT, ou UFOLEP avec la mention Athlétisme ou pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (circulaire n°13 du 21 avril 2008).

Un service médical sera assuré (Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Hendaye + médecins)
Pour la rando/marche, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical.

AGE et CLASSEMENTS : Pour le 5 km : à partir de 15ans et pour le 10 km : à partir de 16ans.

Scratch catégories séniors H/F (3 premiers) - V1 H/F (1^{ers}) – espoirs H/F (1ers).

RECOMPENSES : tee-shirts pour les 400 premiers inscrits et coupes pour les vainqueurs.

RESULTATS : L'intégralité des résultats sera affichée à l'arrivée et sur le site pb-organisation.com.

ASSURANCE : L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de MAE conformément au décret d'Octobre 1995. En outre, chaque athlète non licencié devra posséder une assurance personnelle.

DROIT A L'IMAGE ET COMMUNICATION : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation. L'organisation se réserve le droit de communiqué son fichier contact à ses partenaires.

REMBOURSEMENTS : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (catastrophe naturelle, intempérie etc.).

REGLEMENT : L'inscription à la course Hendaye en ROSE vaut acceptation du présent règlement.